

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 01 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 01 septembre 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, LE NEINDRE et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, MARCON, CODET, LARTIGUE et TABARD

- Etaient absents excusés :

Madame Christiane DE GEITERE : procuration donnée à Madame Catherine LE NEINDRE
Monsieur Jean-François TAVET

- Date de la convocation : 25 aout 2014

- Secrétaire de séance : Madame Sonia MESTUROUX

1-Lecture et approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 27 mai 2014 et du 20 juin 2014

2-AFFAIRES GENERALES

- Délégations du Conseil Municipal au Maire : rectificatif

1-Lecture et approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 27 mai 2014 et du 20 juin 2014

Monsieur Le Président de l'Association AMICO nous a transmis un courrier le 24 juillet 2014 dans lequel il signale que des erreurs matérielles apparaissent dans les comptes rendus du 27 mai 2014 et du 20 juin 2014.

En effet dans le compte rendu du 27 mai 2014, dix conseillers municipaux étaient effectivement présents et un absent avait donné procuration. L'erreur matérielle porte sur la rédaction du compte rendu, deux noms ayant été omis dans la liste des présents.

Une erreur de date s'est également glissée dans le compte rendu en ce qui concerne l'approbation du compte rendu du conseil précédent.

En ce qui concerne le compte rendu du 20 juin 2014, dix conseillers municipaux étaient présents et un absent avait donné procuration. L'erreur matérielle porte sur l'omission d'un nom d'un conseiller dans la liste des présents.

Par ailleurs, une erreur de date s'est glissée dans le compte rendu en ce qui concerne l'approbation du compte rendu du conseil précédent

Les conseillers municipaux sont invités à approuver les modifications apportées sur les deux comptes rendus.

- Vote du Conseil Municipal :

- Pour 9
- Abstention 1
- Contre 0

2-AFFAIRES GENERALES

- Délégations du Conseil Municipal au Maire : rectificatif

Les services de la Préfecture ont transmis un courrier dans lequel ils font remarquer que la délibération du 4 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire n'est pas assez précise.

Il est donc proposé à l'assemblée de modifier les délégations citées dans les alinéas 3 et 17 comme suit :

(3) De procéder, **dans la limite des crédits inscrits au budget communal par le Conseil Municipal**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III

(17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 5 000.00 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées.

3-MOTION DE REFUS D'UN PROJET EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BEYNAT, LE CHASTANG, PALAZINGES

Madame Le Maire propose le vote d'une motion de refus d'un projet éolien sur les Communes de Beynat, Le Chastang et Palazinges.

Elle précise que suite aux réflexions menées par l'ensemble des élus concernés par ce projet, cette motion a été élaborée en collaboration avec les Maires des Communes de Beynat et de Palazinges et qu'elle est également présentée, ce jour, dans les Conseils Municipaux de ces communes.

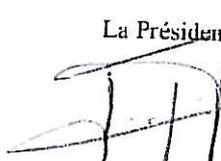
Un exemplaire du texte est remis à chaque élu.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés lesquels y ont apposé leur nom et leur signature.

Les motions des trois communes seront transmises aux représentants de l'Etat.

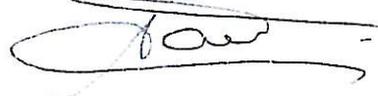
Séance levée à 20 h50

La Présidente



Josette FARFAL

La Secrétaire



Sonia MESTUROUX